



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté 2025-ADM-10 du 13/10/2025 il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune à partir du vendredi 14 novembre 2025, 9 heures, et ce jusqu'au lundi 15 décembre 2025, 18 heures.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme soumis à enquête porte sur la révision générale de ce dernier.

Au terme de l'enquête, le projet de Plan Local d'Urbanisme sera soumis au Conseil municipal pour approbation.

M. Michel RICHARD Inspecteur divisionnaire des finances publiques retraité, a été désigné en qualité de Commissaire enquêteur titulaire par le Président du Tribunal administratif et M. Denis CRABIERES, Guide de haute montagne, en qualité de Commissaire enquêteur suppléant.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête publique et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à la Mairie, siège de l'enquête, 560 rue du Stade – 38460 Saint Romain de Jalionas aux horaires d'ouverture habituels soit de 8h30 à 12h00 et 14h30 à 18h00, les jeudis de 8h30 à 12h00 et de 15h30 à 18h00.

Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site internet de la commune <https://www.mairiesaintromaindejalionas.fr> rubrique « Dossier PLU à télécharger ».

Les observations relatives à l'enquête peuvent être adressées au Commissaire enquêteur au siège de l'enquête ou à l'adresse de messagerie électronique suivante : enquete-publique@mairiesrdj.fr

Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en **MAIRIE DE SAINT ROMAIN DE JALIONAS** pour recevoir ses observations les :

- Vendredi 14 novembre de 9h à 12h
- Mardi 25 novembre de 15h à 18h
- Samedi 6 décembre de 9h à 12h
- Lundi 15 décembre de 15h à 18h (Clôture de l'enquête)

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie aux heures habituelles d'ouverture, pendant un délai d'un an à compter de la réception des documents par le Maire de la commune de Saint-Romain-de-Jalionas.

Ils seront également publiés sur le site internet de la Commune.